

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Saint-Beauzire » FR 8301083
06 juin 2011 – salle de la mairie de Saint-Beauzire

Présents :

- M. Jean-Noël LHERITIER, Président du Comité de pilotage, Conseiller Général du canton de Brioude-nord
- M. Gérard RACHER, mairie de Saint-Beauzire
- M. Maurice PAGES, Communauté de communes du Brivadois
- Mme Flora PLANCHON, Direction départementale des territoires de la Haute-Loire
- M. Robert BOREL, Syndicat des forestiers privés de la Haute-Loire
- M. Alain RIGAUD, Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire
- M. Lucien MARCHAUD, propriétaire sur le site
- M. David OLAGNOL, SMAT du Haut Allier

Excusés :

- CRPF Auvergne
- CCI de la Haute-Loire
- DREAL Auvergne
- CPIE du Velay
- CDRP 43

M. Lhéritier, Président du Comité de pilotage, remercie les personnes présentes pour leur participation, en rappelant qu'il s'agit du premier Comité de pilotage depuis l'approbation du Docob en 2010. Il présente l'ordre du jour de la réunion, à savoir : La contractualisation en 2011, la modification du programme d'actions 2011, et les propositions pour l'animation 2012. M. Lhéritier passe la parole à M. Oलग्नol pour la présentation du diaporama.

M. Oलग्नol rappelle quelques caractéristiques du site de Saint-Beauzire : Situation à proximité du Château de Lespinasse, sur une surface de 17 hectares après révision du périmètre (initialement 4,5 hectares). Le site comprend notamment un secteur en prairies naturelles, une zone de culture, et une partie boisée. Les espèces pour lesquelles le site a été désigné sont : le Cuivré des Marais, papillon orangé de la famille des Lycénidés, le Grand/Petit Murin et la Barbastelle, qui sont des chauves-souris (chiroptères).

Ensuite, M. Oलग्नol présente les surfaces prévues à la contractualisation agricole en 2011. Deux mesures agro-environnementales territorialisées sont proposées dans le cadre du Document d'objectifs. Deux parcelles sont ouvertes à la contractualisation sur le site (prairies naturelles). Cependant, la contractualisation n'est pas possible sur l'une des parcelles, l'agricultrice ayant dépassé l'âge limite pour pouvoir contractualiser. Sur l'autre parcelle (2,42 ha), la mesure prévoit une absence de fertilisation couplée à un retard de pâturage. Cette mesure permet de favoriser la diversité floristique de la prairie, elle-même favorable à la diversité des insectes et donc au maintien des chauves-souris. La mesure a été proposée au propriétaire et gestionnaire de la parcelle.

Par ailleurs, un projet de contractualisation en Charte Natura 2000 est en cours, sur les propriétés situées en amont de l'étang. L'animateur devra accompagner le propriétaire dans sa démarche, notamment pour le montage administratif du dossier.

M. Borel indique qu'une haie a été plantée à côté de l'étang sur le site, avec des Douglas.
M. Borel demande à ce que soient précisées les essences recommandées sur le site.

M. Olagnol répond que la Charte Natura 2000 comprend une annexe avec les essences ou espèces à ne pas introduire dans le site, et qu'un conseil pourrait être apporté quant au choix des essences pour la haie.

M. Olagnol détaille ensuite l'action prévue en 2011 sur le plan d'eau du site. Cette action devait consister en l'étude approfondie de l'intérêt écologique du plan d'eau, plus particulièrement des habitats naturels et des espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire potentiellement présents. Un appel d'offre a été lancé, mais aucun organisme spécialisé dans ces domaines n'a répondu. Il est possible que le budget alloué à la mission ait été trop faible pour étudier l'ensemble des enjeux écologiques.

Une proposition est alors faite : la mission pourrait être relancée en ne prenant en compte que l'aspect floristique (espèces végétales / habitats naturels).

Le comité de pilotage approuve cette proposition.

En termes de communication, l'animation « La clef des champs », organisée par le SMAT du Haut-Allier (partenariat Pays d'Art et d'Histoire / Natura 2000) a eu lieu le dimanche 22 mai. Cette animation a réuni une vingtaine de personnes autour des thématiques du patrimoine culturel (château de Lespinnasse) et du patrimoine naturel (Cuivré des Marais, Chauves-souris, ...).

M. Racher indique que ce jour-là avait lieu la fête patronale de la commune de Saint-Beauzire, et qu'il serait plus judicieux de faire en sorte que les animations ne tombent pas le même jour à l'avenir. La fête patronale de Saint-Beauzire a toujours lieu le 3^{ème} dimanche du mois de mai.

M. Olagnol répond qu'à l'avenir, la date de la fête sera évitée.

Ensuite, des propositions sont faites pour l'animation 2012 du site.

Tout d'abord, si l'étude sur les habitats naturels et les espèces végétales se révèle fructueuse, le suivi pourra être prolongé sur d'autres enjeux (amphibiens, odonates, ...).

Ensuite, un suivi des chiroptères pourrait être envisagé, car les données à ce sujet sont incomplètes. En effet, plusieurs espèces ont été contactées lors des prospections préalables à la rédaction du Docob, mais leur localisation précise (notamment les gîtes d'estivage) n'est pas très bien connue.

Mme Planchon souligne la nécessité d'effectuer un suivi sur la fréquentation du site par les chiroptères. Elle précise qu'il faut néanmoins se renseigner sur les protocoles existants et en choisir un qui soit adapté au site.

Le comité de pilotage approuve ces propositions.

M. Lhéritier remercie les participants et clôt la séance.